

TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

Département de l'Oise

COMMUNE DE CUIGNIERES

PLAN LOCAL D'URBANISME

5



ARRET

Vu pour être annexé à la délibération du 29.novembre.2018

ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté du

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du

EXECUTOIRE

A compter du

ANNEXES SANITAIRES

Aménagement Environnement Topographie

2 rue de Catillon - B.P. 225
60132 St Just-en-Chaussée

Tel : 03 44.77.62.30
Fax : 03 44.77.62.39



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts
E-mail : aet.geometres@wanadoo.fr
Site : www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr

12-14, Rue St Germain
60200 Compiègne

Tel : 03 44.20.28.67
Fax : 03 44.77.62.39



TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

Département de l'Oise

COMMUNE DE CUIGNIERES

PLAN LOCAL D'URBANISME

5a



ARRET

Vu pour être annexé à la délibération du 29.novembre.2018

ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté du

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du

EXECUTOIRE

A compter du

NOTICE SANITAIRE

Aménagement Environnement Topographie

Société A Responsabilité Limitée
E-mail : aet.geometres@orange.fr
Site : www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr

2, rue de Catillon
B.P. 225
60132 St Just-en-Chaussée
Tél : 03 44 77 62 30
Fax : 03 44 77 62 39

12-14, rue St Germain
60200 Compiègne
Tél : 03 44 20 28 67
Fax : 03 44 77 62 39

AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers. La défense incendie est également évoquée.

Ces annexes soulignent d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructure, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et les emplacements réservés.

DÉFENSE INCENDIE

Le dernier relevé exhaustif de la défense incendie date de 2015.

Il révèle que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) est assurée par 6 points d'eau, tous alimentés par le réseau d'eau potable, qui couvrent l'ensemble des secteurs urbanisés de la commune.

Un poteau incendie est alimentée par une canalisation de 70 mm (angle rue de l'Église et chemin du tour de Ville) et présente un débit inférieur à 60 m³/h. En 2018, cette portion de canalisation a été remplacée par une nouvelle canalisation de 100 mm, permettant de résoudre cette insuffisance de débit.

Un autre poteau (angle de la rue de Clermont et de la rue de l'Église) alimenté par une canalisation de 100 mm, présente également un débit inférieur à 60 m³/h. Les travaux réalisés sur le réseau d'eau potable en 2018, ont permis de résoudre cette insuffisance de débit sur ce poteau.

Plusieurs poteaux ont un caractère non conforme, mais ont été remplacés depuis.

Ainsi, aujourd'hui, la sécurité incendie est jugée bonne sur la commune.

La liste des points d'eau sont jointes à la présente notice.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable est désormais gérée par la Communauté de Communes du Plateau Picard qui se substitue à l'ancien Syndicat des Eaux d'Avrechy qui regroupait 12 communes.

Les points de captage d'adduction en eau potable sont situés à Avrechy (au nord du territoire communal au lieu-dit les Garignons) et à Saint Rémy en l'Eau. Le point de captage d'Avrechy situé à l'est du hameau le Metz est protégé par déclaration d'utilité publique en date du 18 mars 1988. Le bassin intermédiaire de réserve se situe à mi-coteau sur la rive gauche de l'Arée au nord d'Avrechy.

La qualité de l'eau est satisfaisante même si la teneur en nitrates est un peu élevée (37,4 mg/l au relevé de décembre 2018) elle reste inférieure à la norme de 50 mg/l. La présence de produits phytosanitaire est inférieure à la norme. La consommation journalière moyenne observée est de 110 litres par habitant.

Le réseau est satisfaisant. Cuignières est alimenté par une canalisation de 200 mm suivant la RD570 (desservant le silo agricole) qui se prolonge par une canalisation de 150 mm rue de la Mare des Saules à partir de laquelle l'ensemble des rues urbanisées du village est desservi (canalisations de 100 mm au minimum, excepté aux extrémités des rues de Clermont, d'En Bas et rue de Noroy où les canalisations ont un diamètre de 60 mm ce qui limite les possibilités de développement de l'urbanisation).

Le réseau est actuellement suffisant. A plus long terme, en fonction de la réalisation de nouvelles habitations (construction ou transformation de bâtiments existants), le renforcement de certaines conduites pourra s'avérer nécessaire.

Il convient de rappeler que dans les zones urbaines délimitées au PLU, la commune doit amener jusqu'au devant de la propriété, les réseaux s'il n'existe pas. Le raccordement de la construction à la conduite sur la voie publique est à la charge du propriétaire.

Dans les zones à urbaniser (AU), délimitées au PLU, le règlement peut demander à l'aménageur de prendre en charge l'aménagement des réseaux.

ASSAINISSEMENT – EAUX USÉES

Le territoire communal n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif. Suite à la réalisation de l'étude de zonage d'assainissement, la commune a initialement opté pour la mise en place d'un assainissement collectif. Ne pouvant assumer financièrement la réalisation de ces équipements, jusqu'à ce jour, le réseau d'assainissement collectif n'a pas pu être mis en place.

La compétence revient désormais à la Communauté de Communes du Plateau Picard qui dispose d'un Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) en charge de vérifier la conformité des dispositifs d'assainissement autonome installés.

Dans le cadre du diagnostic à la parcelle des dispositifs d'assainissement existants, récemment réalisé, 64 des 95 installations à contrôler l'ont été. Il s'avère que 62 installations sont non conformes (seulement 2 installations sont conformes).

ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES

Le territoire communal est parcouru par des axes de ruissellements des eaux pluviales, en lien avec le relief vallonné du plateau qui crée des talwegs dans lesquels s'écoulent les eaux de pluie en provenance du plateau agricole ou du secteur aggloméré.

Les talwegs sont en majorité orientés selon un axe Nord-Sud, du plateau agricole vers la limite sud du territoire. Un axe important de ruissellement passe au sud du village (sud de la rue d'En Bas). Aucun axe de ruissellement majeur ne traverse le secteur urbanisé de la commune.

Depuis août 2018, la gestion des eaux pluviales urbaines (et hors secteur urbanisé) relève d'une compétence communale. Une réflexion est engagée avec les communes voisines d'Avrechy, d'Airion, de Saint-Rémy-en-l'Eau, de Valescourt et d'Erquinvillers pour mener ensemble une étude de zonage d'assainissement pluvial à la parcelle.

Sur la commune, il n'existe pas à proprement parlé, de réseau d'évacuation des eaux pluviales séparatif en zone urbaine, les eaux de ruissellement sont évacuées par des caniveaux à ciel ouvert ou des fossés le long des rues et chemins existants, ou par infiltration naturelle des eaux à la parcelle. On note la présence de deux mares qui recueillent des eaux de ruissellement. L'une en amont du village, est située à l'angle du chemin du Moulin et du chemin du tour de Ville. La seconde en aval du village, se trouve rue de Ramecourt après le cimetière.

Le secteur urbanisé de la commune occupant un point haut du territoire communal n'est pas confronté à des problématiques fortes et/ou récurrentes en matière de gestion des eaux de ruissellement. L'atlas des risques majeurs de l'Oise (source DDT60) n'identifie que des aléas faibles ou faibles à nuls en ce qui concerne les risques de coulée de boue.

Les espaces en herbes et les espaces naturels plantés autour de la trame bâtie, qui jouent un rôle important dans la régulation des eaux de ruissellement, sont préservés par un classement en zone naturelle du PLU. En outre, les dispositions réglementaires du PLU prévoient la gestion à la parcelle des eaux pluviales, au moins pour les constructions nouvelles, à travers des dispositions réglementaires adaptées (à l'article 4 et à l'article 13 de chaque zone), imposant notamment au moins 40% d'emprise de pleine terre pour chaque terrain aménagé en zone urbaine (UA).

DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte des déchets ménagers est une compétence de la Communauté de Communes du Plateau Picard qui adhère au SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise).

Le SMDO exerce la compétence traitement des déchets ménagers en complément des opérations de collecte effectuées par les collectivités adhérentes.

Les ordures ménagères sont ramassées dans des bacs fournis par le Plateau Picard le jeudi, et les déchets verts sont ramassés le mardi de mi-avril à fin octobre, à l'exception du mois d'août.

Les métaux, plastiques, papiers, et cartons peuvent être déposés dans l'un des points d'apport volontaire répartis dans le village.

La collecte des encombrants s'effectue par la Recyclerie directement à la déchetterie, ou sur rendez-vous pour les personnes ne pouvant se déplacer ou les transporter elles-mêmes.

Du tri des emballages au compostage des déchets verts, en passant par l'articulation d'un réseau de déchèteries, les collectivités regroupées au sein du SMDO ont décidé d'inscrire leur action dans la voie du recyclage maximal et d'assurer le traitement des déchets ménagers dans les meilleures conditions économiques et environnementales. Dans ce cadre, le SMDO étudie, propose et met en oeuvre des projets de traitement.

Les habitants de la communauté de communes disposent sur le territoire d'un réseau de 4 déchetteries (Bulles, La Neuville Roy, Maignelay-Montigny et St Just en Chaussée) et d'un accès à une cinquième déchetterie hors de la Communauté de Communes du Plateau Picard (Ansauvillers). Chaque habitant habite ainsi à moins de 10 Km d'un de ces équipements. La déchetterie rattachée au Plateau Picard la plus proche de Cuignières est celle de Saint Just en Chaussée à moins d'une dizaine de km.

PREFET DE L'OISE

SEEF
01 JUN 2015
Arrivée

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Groupement Prévision
8 Avenue de l'Europe – ZAE Beauvais Tillé
BP 20870
60008 BEAUVAIS Cedex
Tel. : 03 44 84 20 81
Fax : 03 44 84 20 02
E-mail : service.prevision@sdis60.fr



Tillé, le 20 mai 2015

Affaire suivie par : M. le LTN COPPIN
Réf. : SL.2015.206

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise
40 Rue Jean Racine
60000 BEAUVAIS

OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune de : CUIGNIERES
Collecte des informations en vue du Porter à Connaissance

P.J. : 1 fiche technique.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cuignières, vous me demandez de vous fournir les informations utiles relevant de ma compétence.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est assurée par 6 points d'eau :

- 1 PI de 70 mm avec un débit insuffisant
- 5 PI de 100 mm dont un avec un débit insuffisant

Je vous transmets ces informations sous la forme d'une fiche technique. Celle-ci concerne essentiellement le réseau hydraulique et le réseau voirie selon le type de zone.

D'autre part, je souhaite que mes services soient associés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles, je vous demande de prendre contact avec le Service Prévision.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental Adjoint,

Colonel Pascal PAILLOT

Défense Incendie de la commune de CUIGNIERES

60186

CUIGNIERES

Légende

* Etat
 * Anomalie
 * Visite
 * Accès





















 -Indisponible
 -Avec anomalies
 -Non autorisée
 -Problématique



-En service
 -Sans anomalie
 -Autorisée
 -Sans problème

 -Non conforme
 en service

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	* Etat	* Anomalie	* Accès	* Visite	Anomalies		Observations
00001	P100	6 Grande rue et angle rue Mare des Saules	150	100/2x070						Défaut de signalisation	
00002	P100	Rue Mares des Saules angle rue de Clermont.	150	100/2x070							
00004	P100	rue de l'église et angle rue de clermont au 270	100	100/2x070						Non conforme : débit inférieur à 60 m3/h	
00005	P65	angle Rue de l'église , tour de la ville (face place)	060	070						Non conforme : débit inférieur à 60 m3/h	
00006	P100	route départemental 127 , au niveau du silo	200	100/2x070							
00007	P100	378 rue d'en bas	125	100	